



BAC PRO Aménagements Paysagers

Objectifs de la Formation

Former des techniciens du Paysage capables de :

- Travailler en entreprises de travaux paysagers.
- Gérer et conduire des chantiers paysagers.
- Encadrer des équipes de travail
- Créer son entreprise.

Admission :

- Après une troisième de l'Enseignement Général ou de l'Enseignement Agricole
- Après un CAPA
- Après une seconde Générale ou Technologique.

Durée de la Formation :

- 3 ans après une 3^{ème} ou une Seconde Générale
- 2 ans après un CAPA (après positionnement)
- soit 1900 heures de formation à la MFR
 - o 16 semaines en Seconde
 - o 17 semaines en Première
 - o 18 semaines en Terminale

Déroulement de la formation :

Une formation par alternance sous statut scolaire qui associe 50% de théorie et 50% de pratique. Les jeunes acquièrent par leurs expériences des techniques en aménagements paysagers, reconnaissance de végétaux, protection de l'environnement, création d'espaces paysagers, mécanique de motoculture et jardinage. Durant leur formation ils ont la possibilité d'obtenir :

- Le BEPA Travaux Paysagers (fin de première)
- Le Diplôme SST (Santé Sécurité au travail)
- .../...

3 stages différents en :

- Entreprises privées de Jardins et Espaces Verts
- Collectivités territoriales
- En concession de matériels agricoles

Poursuite d'étude :

- Vers un BTS Aménagements Paysagers ou d'autres formations telles que Eco-Garde, Elagueurs, Certificat de Spécialisation liés aux métiers du paysage.